



cession site internet ecommerce Fond de commerce

Par **sharkseb**, le **25/03/2009** à **13:34**

Bonjour,

En 2006 j'ai crée mon entreprise individuelle sous forme de site ecommerce au niveau de l'exploitation.

Suite à l'évolution et à sa croissance, j'ai crée une société (EURL) en mars 2008. J'ai clos mon entreprise individuelle en decembre 2008. Je n'ai pas réalisé de cession du fond de commerce ou du site internet à ma société.

Aujourd'hui je vais vendre le fond de commerce, qui est en réalité le site internet qu'exploite ma société.

Puis je vendre le fond de commerce en nom propre étant donné qu'il n'y a pas de revente entre mon entreprise individuelle et ma société qui l'exploite "gratuitement" ou ais je l'obligation de vente ce fond au nom de ma société ? (ce point est important d'une part au niveau propriété, la société est-elle propriétaire réellement, et au niveau financier, car si c'est une vente en nom propre après le paiement de la plus value, je peux jouir en nom propre de cette argent.)

Merci